



FEDERATION CGT DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

Communiqué de Presse



STRUCTURE ORDINALE : GREVE DE LA COTISATION !

Le Conseil National de l'Ordre Infirmier (CNOI) a lancé le 1er septembre, un appel à inscription et à cotisation obligatoire (75€ pour la période de mai 2009 à avril 2010) pour 510 000 Infirmières.

L'immense majorité des masseurs kinésithérapeutes, pédicures podologues et infirmiers refuse, comme les Organisations Syndicales, les Ordres Professionnels.

Hier, avec moins de 13 % de participation aux élections, ils ont manifesté le boycott de cette instance, aujourd'hui, ils refusent l'inscription et le paiement de la cotisation.

La CGT, propose aux salariés d'organiser collectivement, de manière la plus unitaire possible, le boycott de l'inscription et du paiement. Face à cette action contre un cadre légal, pouvant entraîner des conséquences pénales pour les professionnels, le nombre fera la force.

Les syndicats CGT vont mettre à profit la période de réception des courriers du CNOI pour accentuer la mobilisation, intensifier la campagne d'information sur les véritables enjeux des Ordres, consulter les professionnels pour décider d'actions locales et les coordonner aux niveaux départemental et national, afin qu'aucun ne se retrouve individuellement dans l'illégalité.

La CGT sera auprès des salariés au moment où les lettres de relance pour paiement arriveront ; il faudra organiser la solidarité en cas de poursuite.

La structure ordinale, voulue par le gouvernement, ne répond en aucun cas aux revendications des professionnels. Elle permet, au contraire, de mettre en place les réformes du système de santé, les transferts de compétences par modification du contenu des études médicales et paramédicales, sans revalorisation salariale, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Les personnels de santé n'ont pas besoin d'ordres mais de moyens pour remplir leurs missions, d'effectifs pour améliorer les conditions de travail et d'exercice, de salaires reconnaissant leurs qualifications et leurs responsabilités.

Il est nécessaire d'élargir la mobilisation pour obtenir l'abrogation des lois portant création des Ordres Professionnels.

N° 28

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Tél : 01 48 18 20 92
Fax : 01 48 18 29 84

E-Mail :
ufmict@sante.cgt.fr
com@sante.cgt.fr

A Montreuil, le 3 septembre 2009